

La rougeole est surveillée en France par la déclaration obligatoire. Les données utilisées ici ont été extraites de la base nationale MDO de Santé publique France à la date de l'analyse (28/03/2018) et n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

- 740 cas ont été déclarés en région Nouvelle-Aquitaine, entre le 1^{er} novembre 2017 et le 28 mars 2018
- 66 % des cas signalés résident en Gironde
- 22% ont été hospitalisés (dont un cas est décédé)
- 77% des cas n'étaient pas correctement vaccinés (données déclaratives)
- Un quart des cas (181, soit 24%) sont survenus dans un contexte de cas groupés (universités, structures de soins, établissements scolaires, communauté des gens du voyage...)
- Circulation du seul génotype D8 du virus pour 2018 et les deux derniers mois de 2017 en Nouvelle-Aquitaine (CNR Rougeole, CHU Caen)
- Couverture vaccinale insuffisante (de 70,8% à 81% selon le département avec deux doses de vaccin rougeole à l'âge de 24 mois) Une couverture à 95% est nécessaire pour l'élimination de la maladie
- De nouveaux cas restent possibles, et seront peut-être identifiés de façon rétrospective par les investigations toujours en cours.

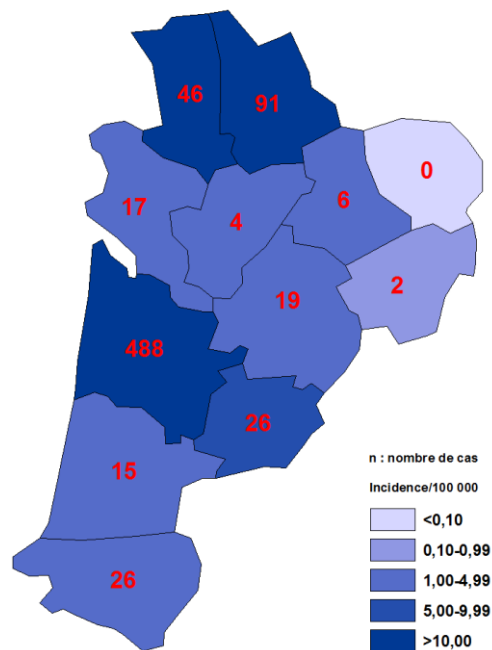
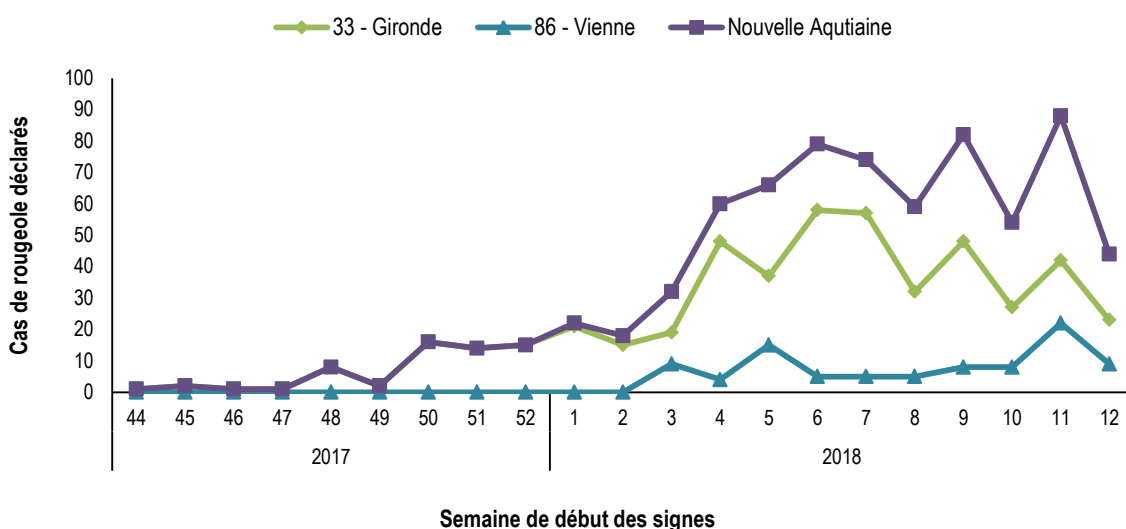


Figure 1 – Nombre de rougeole déclaré et incidence, par département de résidence en Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 28 mars 2018 (n=740)



Attention, les données des deux dernières semaines ne sont pas consolidées

Figure 2 - Distribution hebdomadaire des cas déclarés de rougeole par semaine de début des signes, selon le département de résidence, en Gironde, Vienne et en Nouvelle Aquitaine, 1er novembre 2017 – 28 mars 2018 (n=651)

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 28 mars 2018 (n=740)

Les indicateurs	Depuis le 1er novembre 2017	
Nombre de cas	740	
Dont cas hospitalisés	161	22%
Dont cas admis en réanimation	8	1%
Dont décès	1	-
Données démographiques		
Sex-ratio (H/F)	1,1	
Age médian (années)	18,5	
Confirmation biologique		
Nombre de cas confirmés biologiquement	305	41%
Nombre de cas liés épidémiologiquement	131	18%
Nombres de cas cliniques	303	41%
Statut vaccinal (nés après 1980 et statut vaccinal renseigné)		
Non vaccinés	313	64%
Vaccinés 1 dose	62	13%
Vaccinés 2 doses	75	15%
Nombre de doses inconnu	38	8%

Tableau 2 – Cas groupés actifs*, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 28 mars 2018 (n=740)

*plus de 3 cas groupés dont au moins 1 confirmé, en collectivité, dans les 30 derniers jours, hors clusters familiaux

Clusters	Département	Nb de cas
CHU Bordeaux	33	21
Université Bordeaux	33	42
Communauté des gens du voyage	33	22
Etablissement scolaire	47	4
Communauté des gens du voyage	79	20
Université de Poitiers	86	13
Communauté des gens du voyage	86	20
Etablissement scolaire	86	11

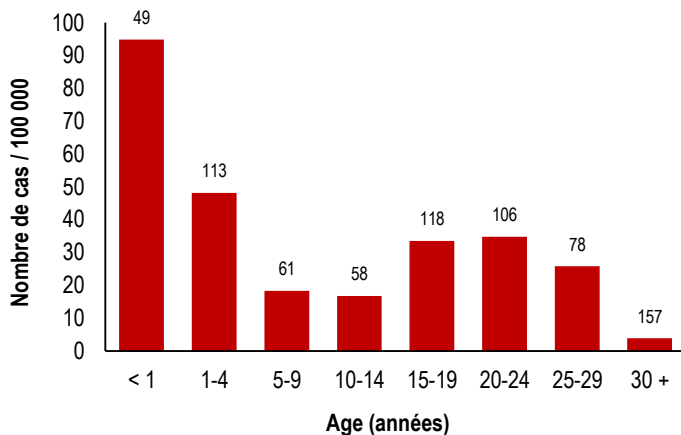


Figure 3 – Incidence et nombre de cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 28 mars 2018 (n=740)

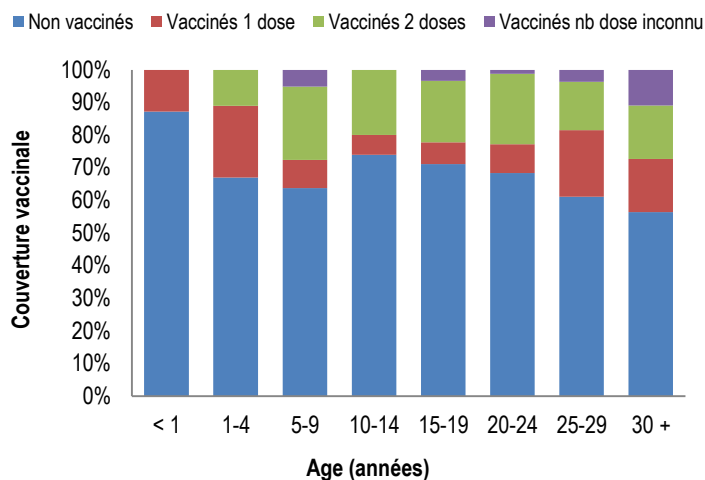


Figure 4 – Proportion de cas* selon leur statut vaccinal et classe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 28 mars 2018 (n=740)

* Sujets nés après 1980 et statut vaccinal renseigné

Recommandations

Chez les nourrissons et les enfants, le calendrier vaccinal prévoit l'administration d'une première dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole à 12 mois et une seconde dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.

En savoir plus : [Calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales selon l'avis du Haut conseil de la santé publique](#)

Recommandations autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage est recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : personnes immunodéprimées, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées (rapport du HCSP du 19/02/2016 <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>) relatives à la prophylaxie post-exposition).

L'éviction du cas est recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. Le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Situation de l'épidémie au niveau national : [Santé publique France](#)

Des informations complémentaires sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser sur : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de la Cire Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Cire Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :

103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :

4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54